



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LE POULBOT



**MARS 2017**

## Journal de la Section Douane d'Île de France

### COMPTE RENDU DU CT ILE DE FRANCE 02/02/2017

*Premier C.T. de l'année 2017, chargé dans son ordre du jour, ce comité s'est tenu avec l'ensemble des élus et représentants du personnel, sous la présidence du Directeur Interrégional d'Île de France et de ses adjoints directs .*

*Après les lectures des déclarations liminaires des OS, dont celle de la CFDT, que vous trouverez ci-dessous, le Président a répondu rapidement aux interventions des O.S.*

#### **DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT**

« Monsieur le Président,

A l'ordre du jour de ce comité technique, nous constatons que pour cette seule journée, 12 points y sont de nouveau à l'étude. Cela devient une habitude pour votre Administration.

Pourtant si la quantité y est, la qualité fait défaut, dans la mesure des documents nous sont soumis une fois de plus trop tardivement.

De plus, pour les documents que vous avez bien voulu nous fournir, une numérotation des points abordés aurait facilité notre travail de préparation.

Comment prétendre traiter convenablement l'ensemble de ces sujets dans le bref délai que vous nous avez imposé de fait ? Votre fonctionnement nous a obligés à amender dans des délais très restreints le PV du précédent CT, que nous ne retrouvons pourtant pas parmi les documents préparatoires.

Vous ne serez pas surpris des positions des élus CFDT qui se concrétiseront par des votes clairs, motivés et responsables lorsque nous aborderons entre autres les effectifs de référence 2017.

D'autre part, le point 4 consacré à la gestion des effectifs AG-CO suscite de notre part une nouvelle interrogation ; quid du plan que notre interrégion devait mettre en place en coordination avec la direction générale afin de palier aux déficits d'effectifs, mais aussi au manque d'attrait pour l'île de France ? Nous avons vu ensemble hier lors du COPIL BEAT quelques effets de cette tension sur les collègues.

Le point 5, relatif à la mise en œuvre du télétravail dans notre administration, va illustrer beaucoup de nos inquiétudes sur la transformation de cette évolution des méthodes de travail par la DGDDI en une boîte à outil quasi inutilisable. Où est donc cette évolution tant attendue par la CFDT et les personnels ?

Le point 6 sera l'occasion de placer les projecteurs sur deux services sur la sellette, dont un au sein duquel les collègues se sentent totalement abandonnés. Les collègues du CLI attendent des informations concrètes sur le fonctionnement à court terme, mais également sur le devenir de leur service, lorsqu'il sera transformé en CODT.

Mais au delà de ces points, notre inquiétude se tourne vers nos collègues impactés par ces réorganisations de services que l'Administration ne veut pas reconnaître comme restructurés, à l'instar de ce qui se passe au CLI et à la CCR.

Pour cette cellule de ciblage aux missions tant uniques qu'essentielles et aux résultats LCF si probants, alors que tous ses agents ne sont pas certains d'être réaffectés correctement au sein de nouveaux services, le nombre de places offertes ne correspondant pas à l'effectif actuellement en poste, nous pouvons aisément comprendre le refus de nos collègues de se déterminer sur leurs desiderata, malgré une pression hiérarchique certaine. La CFDT Douane soutient totalement nos collègues dans leur souhait de subordonner leurs choix à la connaissance de la sauce à laquelle ils seront mangés !

Le point 9 relatif à la dotation des armes longues au sein de certaines unités de la Surveillance nécessite, selon notre organisation, la tenue d'un groupe de travail adapté aux schémas de fonctionnement de la Surveillance en Île de France, et devra tenir compte des débats tenus lors du groupe de travail national de la semaine passée. Nous savons déjà que les actions de formation ne sont pas finalisées et que les gilets pare-balles dédiés aux armes longues ne sont pas au rendez-vous ! Encore une fois, notre administration place la charrue avant les bœufs !

Le point 10, portant sur les effectifs au sein de nos deux échelons motards, par son seul objet, nous semble bien léger. En effet se pose la philosophie de la doctrine d'emploi de nos spécialistes, dans un schéma de fonctionnement basé sur la coordination. La dotation de 2 motos BMW au sein de la BSI de Marne la Vallée permettra, nous le souhaitons, un fonctionnement équilibré du parc.

Quant au point 11, ce dernier sur les dossiers immobiliers, une seule page au titre de document préparatoire et pas un mot sur le VITALYS. L'affaire est-elle close ???... car pour nos collègues usagers de ce bâtiment, les dysfonctionnements n'ont pas tous disparu !

La CFDT Douane francilienne interviendra sur l'ensemble des sujets sans omettre les questions diverses posées et transmises en amont de cette instance. »

*Nous entrons ensuite dans l'ordre du jour.*

## **POINT 1 - APPROBATION DES PV DE RÉUNIONS DU 1ER DÉCEMBRE 2019 ET DU 8 DÉCEMBRE 2016**

*Faute des PV signés soumis au vote, ce point est repoussé au prochain CT du 30 mars 2017.*

## **POINT 2 – EFFECTIFS DE RÉFÉRENCE 2017**

Point technique s'il en est, le P.A.E. constitue « **LE** » moment annuel du grand réquisitoire de l'administration avec comme seul objectif de faire coller sa fiction ( *des tableaux neutres et toujours bien remplis* ) à notre réalité ( *de moins en moins d'emplois !* ).

*Selon le Président, les E.R. doivent correspondre au P.A.E., c'est une règle intangible, sinon cela veut dire que l'on n'utilise pas notre masse salariale. Les ER ne sont pas intangibles, par contre. Ils « mouvementeront » en fin d'année ( à Gennevilliers par exemple, ou sur les structures en ouverture ou en fermeture ).*

\* La toute nouvelle « Trésorerie générale des Douanes » est provisionnée à **91 emplois**. A ce jour, les effectifs n'ont pas tous été affectés ni trouvés d'ailleurs ( *l'administration utilisant des recrutements via le BIEP pour combler ces emplois* ).

\* Pour cette année, le nombre d'emplois d'apprentis est de **4**. Ces emplois sont repris dans le P .A.E. **Pour la CFDT Douane, il faut poursuivre dans cette voie et augmenter ces recrutements !**

\* **C.L.I. de Dugny ( du VITALYS..)**: un effectif de **16** agents est référencé au titre de la lutte antiterroriste. Les 7 emplois supplémentaires seront pourvus par la sortie du stage de contrôleur. Aujourd'hui ce service est en grand sous-effectif !!! La situation est urgente !

Comme indiqué par le DI lors de précédentes réunions, ce dernier a changé d'idée sur le regroupement et la fiscalité énergétique sera maintenue à Paris-Est et à Paris-Ouest.

\* Un emploi d'agent de catégorie C a été rendu au titre de la contribution aux centres d'expertise.

\* **Paris-Ouest** : 6 emplois pour la concentration des tabacs à la direction. Le SRE est ramené de 12 à 10, pour équilibrer POC et PAE de la DR. La CFDT s'interroge : les SRE devront absorber les charges de travail supplémentaires des enquêtes administratives suite à MOD. Des difficultés croissantes sont donc à prévoir au sein de ce SRE.

\* **Bureau de Trappes** : 27 emplois.

\* **Bureau de Cergy** : Les agents n'ont pas manifesté leur desiderata, pas de demandes du délai de 2 ans ( *pour fermeture* ).

\* **St Pierre et Miquelon** : effectifs « gelés » à 27.

A une question syndicale portant sur le délai de 2 ans dont disposent les agents pour actionner le préavis, alors que l'Effectif de Référence de leur service est à zéro dès 2017, le D.I d'Île de France répond que cette remise à zéro n'offre pas de possibilités de mutation, mais que les collègues peuvent toutefois actionner leur préavis. Le CID d'Osny, qui ne dépend pas de notre interrégion, ouvre des possibilités, par exemple.

**Précision sur le préavis de 2 ans : si les agents font valoir leur droit à préavis, la structure doit-elle rester ouverte 2 ans ? Le DI rappelle que le préavis n'est pas une obligation pour l'administration. Le fait de ne pas faire part de ses desiderata empêche de combler des vacances qui seront comblées par d'autres ( vacances correspondant à des emplois réels ). Le DI indique qu'il y a là des emplois réels.**

Pour les représentants du personnel, les agents ne font pas part de leur desiderata du fait que la mesure de fermeture n'est pas officielle. **L'administration veut placer la charrue avant les bœufs, mais pour la CFDT Douane, nos collègues restructurés ne doivent pas en plus passer à côté d'une mesure qui peut leur apporter une petite souplesse pour gérer leur avenir déjà bien sombre !**

Le Directeur concède que les agents sont dans l'expectative à raison, car il existe un risque de pertes de points pour les mutations. La question a été soulevée le 1er février 2017 à la DG.

**La CFDT interpelle le président sur sa lecture particulière des accords : En effet, le texte sur les règles de mobilité est clair et les 2 années de préavis y apparaissent nettement. Cet accord signé par une majorité des OS est la base de travail et la règle. La CFDT affirme au président que le non respect éventuel par l'administration d'un texte ministériel aurait des conséquences graves.**

En réponse le DI revenant sur ses propos indique que l'accord sera respecté dans toute la mesure du possible, mais indique que selon lui il n'y a pas d'obligation de résultat.

**L'administration est bien moins exigeante envers elle-même qu'envers ses agents en matière de résultats ! La CFDT indique qu'une solution existe pour les agents pour ne pas perdre de points, c'est la possibilité de détachements sur volontariat.** Le DI : déclare qu'il s'y autorise (sic).

**CFDT / CGT / USD-FO : CONTRE** // Solidaires : abstention ( *n'ayant pas pris part au vote* )

### **POINT 3 - ÉVOLUTION DE LA CHAÎNE DE LA DÉPENSE**

L'adjoint du nouveau Trésorier Général des Douanes fait ensuite une présentation sur la chaîne de la dépense. Il indique que seules la DGFIP et dorénavant la DGDDI sont dotées d'une chaîne de dépense entièrement internalisée. Le DI rappelle que compte-tenu de cette singularité, la chaîne de dépense doit être exemplaire. En réponse à une interrogation de la parité syndicale, il indique que ces postes sont primés, les agents ayant la qualité de comptables.

Rappel fait par l'administration : « *Les formations sont lourdes, et le système de gestion des effectifs nous rend impuissants.* »

Le DI a souhaité que ces nouvelles tâches techniques soient enseignées à l'avenir dans les écoles lors des formations initiales.

**La CFDT ne peut qu'appuyer une hausse de la qualité de la formation initiale pour les agents affectés dans ces secteurs d'activités. Toutefois, la forte dégradation de la qualité des stages au sein de l'E.N.D.L.R nous laisse dubitatifs, surtout lorsque l'on sait les déperditions de connaissances résultant d'un calendrier des matières enseignées très espacé !**

## Point 4 - ÉTAT DES RESSOURCES ET GESTION DES EFFECTIFS AG / CO

Le président nous précise que le turn-over des agents en IDF s'accélère, les stagiaires qui y sont affectés peinent à rester 3 - 4 ans, et cet effet s'accroît car des emplois se créent dans des régions où des agents ont voulu se rendre (Lyon, Metz). Il y a d'autres services en IDF, dont la DG : en 2016, 38 inspecteurs sont partis à la DG sur enquête. D'autres services : Roissy, TRACFIN, la DNRED, le SNDJ, etc., sont très attractifs pour les agents en IDF. Le taux de remplacement montre que les départs sont en nombre supérieur aux arrivées.

**La CFDT indique que l'état précis de ces mouvements ne prend pas en compte la réalité effective de la présence des agents tel que le faisait jadis le SIGRID. En outre, et en particulier à la DG, ce turn-over trouve quelques justifications par la volonté des collègues de ne pas rester au sein de certains bureaux qui ne les satisfont pas..**

L'Administration concède que le calcul de la charge de travail se fait de manière empirique.

Les élus indiquent qu'une raison n'est pas évoquée par l'administration : les agents jeunes fuient l'IDF en raison du coût très important de la vie, des loyers et des transports. Une solution indemnitaire forte pourrait stabiliser les effectifs.

Le DI évoque plusieurs solutions : tableaux, stagiaires, dispositifs de promotion constituent les leviers actuels pour fixer les personnels. Comment faire quand une compétence n'est mise en œuvre que par un petit nombre d'agents ? Problème : la DGDDI recrute peu de catégories C, à la différence d'autres administrations. Par ailleurs la Douane continue aussi à rendre des emplois, lesquels comblent les vacances existantes. Possibilités : recrutements sans concours en interministériel, recrutements extérieurs (contrats, BIEP), fidélisation par l'indemnité temporaire de mobilité, où on identifie des compétences névralgiques ( 8 000 euros versés par tranche en 3 ans ), priorité lors des sorties de stage ( à due concurrence des autres priorisations dans d'autres résidences également prioritaires ). Cette priorisation compte pour 5 emplois. A l'avenir un stagiaire ne pourra pas s'inscrire au TAM tout de suite : un an de permanence en poste.

**Et surtout, un nouveau règlement particulier « MUTATIONS » qui bloquera les collègues 5 à 7 ans sur leur résidence, mais notre administration, riche en hommes de lettres, appelle cet effet la « fidélisation » ! Quel beau terme pour un effet si nocif, surtout en Île de France ! La CFDT Douane a assumé ses responsabilités en votant seule ( hélas ! ) CONTRE ce nouveau règlement en Comité Technique de Réseau !**

**Les représentants CFDT proposent des solutions afin de combler au déficit de recrutement de candidats franciliens. Ne peut-on pas penser à des concours nationaux avec affectation francilienne ? Cela pourrait être une solution fiable et rapide au manque d'effectif en Île de France. Pour l'heure, l'immobilisme de l'administration pénalise au quotidien les agents des Douanes, et la chaîne de la dépense passe avant le Bien-Etre Au Travail de certains services en sous-effectif flagrant !**

## POINT 5 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL À L'INTERRÉGION DE L'ÎLE DE FRANCE

Certaines fonctions ne peuvent bénéficier du télétravail : les services de secrétariat et d'accueil, les chefs de service ainsi que le travail d'enquêtes. Les agents devront soumettre des demandes auprès de leur chef de service qui pourra faire une autre proposition qui ne sera pas assimilable à un refus. **Les refus seront examinés en CAP.**

**Toutefois, avant de solliciter un télétravail, les agents intéressés attendent aussi un minimum de considération, de confiance et de reconnaissance de leur hiérarchie.**

## POINT 6 - GESTION DES REDÉPLOIEMENTS DES RESSOURCES EN PERSONNEL ET DES TRANSFERTS DES MISSIONS À L'OCCASION DES ÉVOLUTIONS LIÉES AU PSD ET À NOS ENVIRONNEMENTS

\* **Fermeture du bureau de Melun le premier juillet 2017** : L'activité tabac de Melun est transférée vers le service régional des tabacs au PAE de la DRPE au premier mars 2017.

Les contributions indirectes seront transférées au bureau de Marne la Vallée le premier juin 2017.

La TSVR sera transférée au SNDFR le 30 juin 2017.

\* **Fermeture de Cergy-Pontoise** : Décision actée lors du CT du 8 décembre 2016 qui est donc le début du préavis de deux ans. Certaines missions ne sont plus exécutées comme les contrôles DEB. Les contributions indirectes seront transférées à Gennevilliers le 3 avril 2017. Le premier juillet 2017, la TSVR sera transférée au SNDFR.

Puis les tabacs iront au service régional des tabacs de la DRPE le 1er septembre 2017.

## POINT 7 - LA CONCENTRATION RÉGIONALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS

La nouvelle architecture des services des débiteurs de tabacs au sein des DR est présentée.

**Question CFDT : Qui renseigne dans ce schéma les autres professionnels du secteur des tabacs, les revendeurs de tabacs (salon de thé à chicha, cafés, restaurants) et les nouveaux fournisseurs ? Les élus CFDT évoquent les problèmes des opérateurs pour identifier le bon interlocuteur au sein de la Douane et le tourisme de ces derniers dans nos bureaux.**

Pour le directeur de Paris-Est : il y a toujours quelqu'un pour répondre aux questions des opérateurs. CQFD !! c'est si simple vu-d'en haut !

## POINT 8 - CLI DE L'ÎLE DE FRANCE

La résidence reste intitulée « Dugny » alors que la localisation est actuellement au VITALYS. En basculant au C.O.D.T, quid de l'aéroterrestre ?

Il nous est indiqué par le D.I que pour le moment, le C.L.I. ( futur CODT) ne traite que le vecteur terrestre. Les fréquences requises ( *normes I.N.P.T.* ) ne seront ouvertes qu'en 2019.

*Pour rappel, le service aéroterrestre est constitué de la Brigade aéroterrestre, de la cellule de renseignement aéroterrestre et du C.L.I.*

## POINT 9 - ARMES LONGUES HK

Les évolutions liées aux armes longues sont évoquées par le DI. Seules les brigades réalisant des contrôles routier seront dotées de ce type d'arme. A Paris les B.S.I. Sud et Nord seront concernées pour un faible nombre de vacations. A Paris Est les quatre unités surveillance seront dotées des armes longues.

Un bilan d'expérimentation sera communiqué aux représentants du personnel.

## POINT 10 - LES EFFECTIFS POUR LES ÉCHELONS MOTARDS

La demande d'augmentation de 6 à 8 agents a été acceptée. Au terme du renouvellement, tout le parc devrait être de marque BMW, avec 7 motos par peloton de 8 motocyclistes. Dès septembre, des arrivées sont possibles au TAM. Toutefois, alors qu'une sortie du stage de contrôleur devait se concrétiser par une affectation sur Paris-Ouest, celle-ci a été gelée par le bureau A2 spécialistes.

**La question des moyens de communication des motards (radios) pose toujours autant problème. La CFDT précise que les bureaux C et B2 « rament » sur certaines problématiques « motards ».**

## POINT 11 - PROJETS IMMOBILIERS

Des locaux ont été visités par la directrice à Paris-Ouest : il s'agit de l'ancien bureau de douanes des Ulis. Bâtiment très difficile à utiliser.

\* BSI de Gennevilliers : financements sur le programme 302. Réunions prévues en février. Réfection des cellules.

### SERVICES AEROTERRESTRES :

\* La brigade de surveillance aérienne sera réduite aux hélicoptères.

#### **Choix des aéronefs :**

\* Les avions CESSNA, vont être réformés. Les BEECH 350 les remplaceront tandis que les T206 ne seront pas réaffectés. Les pilotes après formation pourront voler sur BEECH 350.

\* Hélicoptères : Eurocopter EC135. Meilleures capacités . L'heure de vol est moins chère.

6 hélicoptères : 5 aéromaritimes, 1 aéroterrestre ( *plus tard abondement de 1 hélicoptère en aéroterrestre* ).

**Locaux** : ADP a proposé au départ des locaux non exploitables. Le bailleur Flying group a été contacté, ce qui a débouché sur une rencontre. Ce bailleur a fait part du fait qu'il était prêt à renouveler le bail. Problème : les besoins de l'administration ont changé entretemps. Les hélicos doivent être stationnés de front. Les surfaces dédiées aux ateliers, aux conditions de travail ( *douches* ) sont redimensionnées. Les surfaces de bureau seront quant à elles réduites dans la prise à bail. Les agents seront moins nombreux. Le bureau B2 va mettre au point un cahier des charges définitif.

## DIRECTION DE PARIS

\* **BSI ferroviaire** : Locaux en sous sol. Par vote, les agents ont accepté d'être localisés au 14 rue Yves Toudic ( *où sera aussi localisé le BGP* ). Problème : les sols sont amiantés et les peintures plombées. Ces travaux demandent du temps pour mise aux normes, avec sécurisation du chantier. Cela entraîne des retards. France Domaine est prévenu du fait que le BGP restera plus longtemps que prévu dans ses locaux initiaux.

Le directeur régional de Paris signale des problèmes récurrents sur les scanners RX, avec si persistance, retour à l'ancien fournisseur HTDS.

\* **Question de l'utilisation du bâtiment domanial 517** : L'administration est très au dessus de la norme de 12 m carré. Le bâtiment peut-il être densifié ? La direction peut être relocalisée, avec amalgame d'autres services. La délocalisation peut aussi être envisagée.

\* **BSE d'Orly-Ouest** : Du fait du déplacement des filtres de contrôles, la brigade est transférée dans le bâtiment de jonction à l'horizon 2019. Le nombre de passagers est en augmentation, pas le fret.

Lés élus font part du fait que parfois des contrôles ne peuvent être exécutés en raison du manque de personnel.

**Orly n'est pas sacralisé comme Roissy en terme d'effectifs dénonce la CFDT. Il est vital que la DG se rende compte du besoin en agents d'Orly, au regard des missions et des résultats considérés. Il suffit de constater le nombre d'agents affectés en sortie de stage à Roissy en comparaison de ceux affectés à Orly !**

## \* QUESTIONS DIVERSES POSÉES PAR LA CFDT

- **Traitement des frais de déplacement** : Nous constatons qu'il devient de plus en plus difficile de se faire rembourser ( *frais de déplacement* ), et nous savons que compte-tenu de la charge de travail des agents gérant CHORUS DT, il ne peut en être autrement. Nous souhaitons savoir quelles solutions sont envisagées..

Le chef du pôle G.R.H. déclare que seuls 4 agents traitent ces dossiers alors que leur charge de travail s'est accrue. Des renforts en personnels ont été demandés. Les petites erreurs sont corrigées par les agents, ou traitées a posteriori, et ceci se concrétise parfois par des retards de versement des frais de mission et de déplacement, les dossiers étant mis en stand by.. **Ces dysfonctionnements sont générateurs de malaises, et les collègues ont intérêt à disposer d'une trésorerie de secours !! La CFDT Douane rappelle que dans tous les cas, les agents doivent avancer leurs frais d'hébergement et de transport dans le cadre de leurs mouvements !**

- **Vitalys, dysfonctionnements encore et toujours** : En réponse à nos interpellations, le président fait un point sur le chauffage. Des améliorations sont constatées, il ferait même trop chaud... **Pour la CFDT Douane, l'été prochain risque de réserver son lot de désagréables surprises, tandis que certains problèmes perdurent !**

Le président rétorque que les réserves ne seront levées que lorsque les travaux pour remédier aux infiltrations seront réalisés. Seules les charges sont réglées et le loyer ne sera pas acquitté tant que les travaux ne sont pas finalisés.

Le conseil d'administration de l'association qui gère la restauration va bientôt se réunir.

Le président en réponse précise : il espère faire ré-ouvrir la cafétéria avec du personnel dédié à savoir : avec 1 ou 2 emplois aidés. De même : le RIE ( Restaurant Inter Entreprise ) pensait que l'administration allait amener un nombre de rationnaires pouvant rentabiliser la cantine. 630 rationnaires potentiels, avec 30 % de réfaction. Aux premiers mois de notre installation ce chiffre cible n'était pas atteint ce qui pourrait justifier certains problèmes rencontrés par les agents.

Mais nos effectifs ont augmenté et le restaurant peut donc fonctionner de manière rentable, au regard de l'effectif actuel ( le seuil de rentabilité : étant de 450 ). De plus la santé financière Prestalys : s'améliorant, ce prestataire peut également contribuer au fonctionnement du R.I.E.

**Pour la CFDT Douane, une fois de plus, les promesses doivent être tenues sur les prestations offertes aux agents du VITALYS. Nous n'accepterons pas la poursuite de la dégradation de ces prestations !**

\* **Pôle de Chilly Mazarin** : les équipements de protection ont été demandés et sont en cours de livraison, dixit le chef du P.L.I I.D.F, sans apporter de précisions... **Toutefois, ce dossier riche en rebondissements a fait l'objet de 2 dépêches sur le site de la CFDT Douane. Vous y accédez en cliquant sur le lien** : [https://finances.cfdt.fr/portail/theme/b-d-p-de-chilly-mazarin-episode-ii-lorsque-les-notes-de-service-cherchent-a-combler-un-fonctionnement-operationnel-plus-que-defaillant-srv2\\_413960](https://finances.cfdt.fr/portail/theme/b-d-p-de-chilly-mazarin-episode-ii-lorsque-les-notes-de-service-cherchent-a-combler-un-fonctionnement-operationnel-plus-que-defaillant-srv2_413960)

\* **Suite à l'intervention de la CFDT il a été clairement écrit que les agents travaillant au VITALYS ont accès aux restaurants AGRAF comme l'ensemble des autres collègues. Il est conseillé d'être en possession d'une copie de sa fiche de paye pour procéder à tout moment à la mise à jour des données indiciaires.**

\* **Calendrier prévisionnel des CAPL , CT et GT en Île de France** : L'administration nous a fourni un calendrier. Toutefois, certaines dates se chevauchent avec des réunions prévues à l'agenda social de la direction générale..

\* **Budget de l'interrégion exécuté en 2016 et budget prévisionnel de 2017** : Faute de visa tout n'a pas été divulgué. Gel budgétaire de 8% !

\* **ZUS abondement financier les collègues concernés attendent toujours** : L'abondement doit arriver avec une reconstitution sur la dernière promotion et l'Administration appliquera la prescription quadriennale. **La CFDT déclare que les agents lésés pourront faire un recours au tribunal administratif .**

\* **Formation au C.D.U** : La formation demandée par la CFDT Douane dès 2016 au regard de la mise en application du code des douanes de l'Union au 1<sup>er</sup> mai de cette même année se fait toujours attendre ! Le D.I d'Île de France a indiqué qu'elle se tiendra en 2017 au niveau national ! **La CFDT déclare que cela limitera le nombre de places.. Wait and see !!**

**Pour lutter contre les effets néfastes du PSD la CFDT comme toutes les organisations syndicales douanières appelle à une mobilisation massive le 23 mars 2017 à Clermont-Ferrand.**

### Vos représentants CFDT en Île-de-France :

Jean -Pierre MANCINI <i>Secrétaire Interrégional - SRE PARIS</i>	<a href="mailto:jpm1@neuf.fr">jpm1@neuf.fr</a>	09 70 27 19 23
Jean-Marc JAME <i>Secrétaire National Permanent Élu en CAPL cat. A &amp; au C.T.I.D.F</i>	<a href="mailto:jm.jame.cfdt@orange.fr">jm.jame.cfdt@orange.fr</a> et <a href="mailto:cfdt.douane.interdg@gmail.com">cfdt.douane.interdg@gmail.com</a>	06 63 46 81 71
Christophe ABADIE - <i>BCI PARIS Élu au C.T.I.D.F &amp; en CAPC Cat. B. -</i>	<a href="mailto:christophe.abadie@douane.finances.gouv.fr">christophe.abadie@douane.finances.gouv.fr</a>	09 70 27 20 97
Bénédicte GUICHARD - <i>DG - Bureau E1 Élue au C.T.S.C.R. (DG)</i>	<a href="mailto:benedicte.guichard@douane.finances.gouv.fr">benedicte.guichard@douane.finances.gouv.fr</a>	01 57 53 43 08
Guillaume ALBESSARD - <i>DG - Bureau D1 Élu en CAPL Cat. A &amp; au C.T.S.C.R. (DG)</i>	<a href="mailto:guillaume.albessard@douane.finances.gouv.fr">guillaume.albessard@douane.finances.gouv.fr</a>	01 57 53 49 19
Bruno BOUQUOT - <i>BCI PARIS Élu au C.T.I.D.F &amp; en CAPL Cat A</i>	<a href="mailto:bruno.bouquot@douane.finances.gouv.fr">bruno.bouquot@douane.finances.gouv.fr</a>	09 70 27 20 98